

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'HERAULT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES
ORDURES MENAGERES DE LA REGION DE PEZENAS

SEANCE du 19 DECEMBRE 2013
(2^{ème} séance sans quorum)

DLB 1012/13

L'an deux mille treize et le Jeudi 19 Décembre à 17h00, les membres du Comité Syndical du SICTOM de la Région de Pézenas se sont réunis en session ordinaire, dans le lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Alain VOGEL-SINGER, Président.

Présents : MM. Robert BAISSÉ, Guilhem BONNARIC, Adam DA SILVA, André GALINIER, Alain HUC, Yves LAUGE, Michel LOUP, Pierre MARHUENDA, Michel ODILE, Guy ROUDIER, Alain RY AUX, Alain SENAGAS

Absents excusés : Mme Nathalie ESTELLON
MM. Bernard CHAUD, Henri GRANIER, Robert GELY, Philippe HUPPE, Alain SENE GAS.

Objet : APPROBATION DES STATUTS DE LA SEM PER

Monsieur le Président expose que dans le cadre du plan départemental des déchets ménagers et assimilés, la Zone Ouest de l'Hérault et, plus particulièrement, le SICTOM de la Région de PEZENAS-AGDE pour ce qui concerne son territoire, sont appelés à trouver leurs propres solutions pour l'élimination des déchets ménagers et assimilés, et ce, pour des raisons techniques et financières, dans le cadre d'un partenariat le plus large possible.

Pour ces raisons, Monsieur le Président rappelle que, par délibération en date du 08 Avril 2013, le projet de création d'une SEM (SEM PER) a été arrêté.

Partant de ce principe, il remet, aux membres présents le projet peaufiné de statuts de la SEM PER (Société d'Economie Mixte de Production Energétique Régionale au capital de 1.000.000€ dont le siège social est situé ZA LES RODETES 34120 PEZENAS) qui, en résumé tend vers un double objectif, à savoir:

- réunir des partenaires publics et privés qui souhaitent s'inscrire dans une politique de diversification dans le domaine de la production énergétique secondaire,
- mobiliser les acteurs publics et privés en relation avec l'évolution des techniques de gestion des déchets ainsi que des exigences environnementales.

Il invite les membres présents à se prononcer.

SOUS PREFECTURE
RECU LE
27 JAN. 2014
SECRETARIAT

Le Comité Syndical,

Oui l'exposé de son Président,

Considérant que la création de la SEM PER constitue un outil, propre au SICTOM, pour répondre à la problématique du traitement, de l'élimination et de la valorisation des déchets ménagers et assimilés produits sur son territoire,

Après avoir délibéré,

A l'unanimité,

ADOpte les statuts sus exposés, tels qu'annexés à la présente délibération,

AUTORISE son Président à les signer pour acceptation ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

Ont signé au registre les membres présents.

Fait les jours, mois et an susdits.



Le Président,

Alain VOGEL-SINGER

DGS	
SG	
DGR	

SICTOM Pézenas-Agde - Reçu le

29 JAN. 2014

Service Courrier

DMT	
DF	
DRH	
DC	